

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 2.1

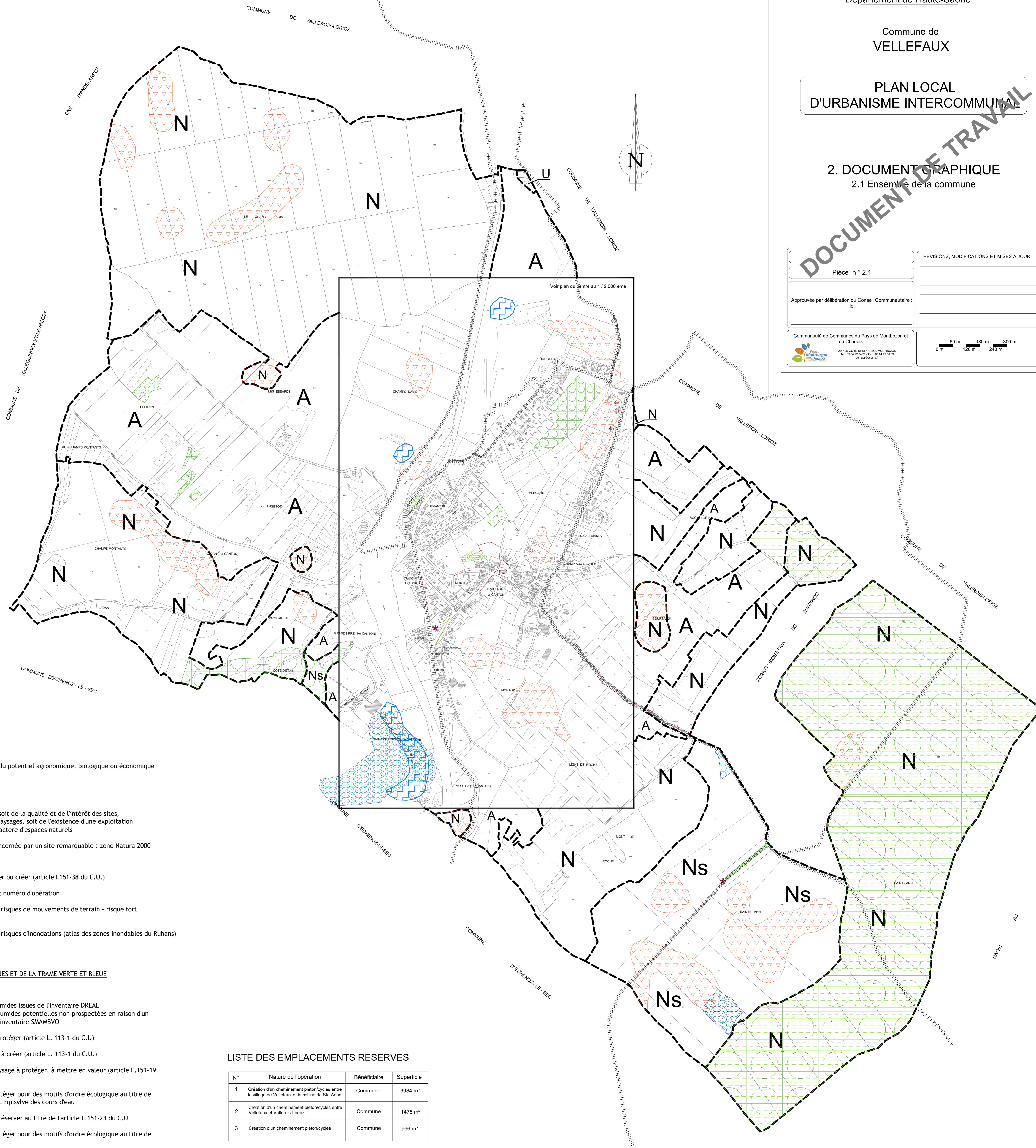
Approuvée par délibération du Conseil Communaire :
le _____

Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

24 "Le Val du Saône" - 70220 MONTBOZON
Tél. 03 84 82 24 70 / Fax 03 84 82 30 39
ccm@ccpaysc.com

0 m 60 m 120 m 180 m 240 m 300 m

DOCUMENT DE TRAVAIL



LEGENDE :

--- Limite de zones

ZONES AGRICOLES

A Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ns Zone naturelle sensible concernée par un site remarquable : zone Natura 2000

||||| Voies à préserver, modifier ou créer (article L151-38 du C.U.)

1 Emplacements réservés et numéro d'opération

⚠ Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain - risque fort (étude Alp géorisques)

🌊 Secteur concerné par des risques d'inondations (atlas des zones inondables du Ruhans)

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

🟦 Plans d'eau, cours d'eau

🌿 Zones humides : zones humides issues de l'inventaire DREAL
Milieux humides : zones humides potentielles non prospectées en raison d'un défaut d'accès issues de l'inventaire SMAMBVO

🌳 Espaces boisés classés à protéger (article L. 113-1 du C.U.)

🌱 Plantations d'alignements à créer (article L. 113-1 du C.U.)

🏠 Elément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur (article L.151-19 du C.U.)

🌿 Elément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U. : ripisylve des cours d'eau

🌿 Corridors écologiques à préserver au titre de l'article L.151-23 du C.U.

🌿 Elément du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du C.U.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un chemin piéton/cyclable entre le village de Vellefaux et la colline de Ste Anne	Commune	3984 m²
2	Création d'un chemin piéton/cyclable entre Vellefaux et Valleriois-Lorioz	Commune	1475 m²
3	Création d'un chemin piéton/cyclable	Commune	966 m²